

**MAIRIE de CROS**PUY-DE-DÔME  
63 810Téléphone 04 73 22 21 65  
Télécopie 04 73 22 21 30**Compte rendu de la séance du vendredi 02 décembre 2016**sous la présidence de *Jean Louis GATIGNOL*

**Présents** : Monsieur GATIGNOL Jean Louis, Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur GUILLONNEAU Claude, Monsieur MATHE Marcel, Monsieur CHAMPAGNAT Yves, Monsieur JOURDEN Marc, Madame RAYNAUD Jacqueline

**Excusés** : Madame ROUX Elodie par Monsieur JOURDEN Marc, Madame VALLET DE WILDT Tamara par Monsieur GATIGNOL Jean Louis

**Absents** : Monsieur LENAUD Alain, Monsieur RAYMOND Julien

**Secrétaire de séance** : Ludovic VERNET

**Délibérations du conseil:****001 - Vote de crédits supplémentaires**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |  | DEPENSES  | RECETTES |
|------------------|--|-----------|----------|
| 615221           | Entretien, réparations bâtiments publics | -13750.00 |          |
| 6413             | Personnel non titulaire                  | 5200.00   |          |
| 6480             | Autres charges de personnel              | 5700.00   |          |
| 73925            | Fonds péréquation ress. interco.,commun. | 1550.00   |          |
| 73921            | Attribution de compensation              | 1300.00   |          |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**002 - Mise en place des nouveaux moyens de paiement**

Afin de répondre à la demande de la modernisation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place de nouveaux modes de paiement tels que le paiement par internet (TIPI) et le titre interbancaire de paiement SEPA (TIP-Sepa) pour régler les différentes factures émises par la collectivité.

La mise en oeuvre de ces moyens de paiement répond non seulement aux demandes du public mais aussi à la modernisation de la commune et un gain financier par des délais d'encaissement réduits et l'amélioration du recouvrement spontané.

Considérant que la commune de Cros, dans l'obligation, de participer activement au programme de modernisation de l'administration et ainsi contribuer au développement de l'administration électronique.

Considérant qu'il est désormais obligatoire à compter du 1er janvier 2017, de bénéficier d'un outil de paiement en ligne mis en place par le Ministère des Finances pour le recouvrement des factures émises par les collectivités,

Considérant que ce dispositif permet aux usagers de régler leurs factures directement en ligne 24 h/24 7j/7 sans contrainte de temps, de déplacement ni d'envoi postal.

Considérant que ce dispositif renforce l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui sont éligibles, améliorant ainsi la gestion de la trésorerie de la commune,

Considérant que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement et que la commune aura à sa charge uniquement les coûts du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local (soit à la date de la présente délibération : une part fixe de 0.050 € + 0.25 % du montant de l'opération).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- adopte le dispositif PES-ASAP
- approuve la mise en place des nouveaux moyens de paiement TIPI et TIP-Sepa
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier.

### **003 - Ouverture ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été ouvert une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'un montant de 150 000 €. Celle-ci arrivant à échéance le 12 décembre prochain, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prévoir une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France ;

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.

### **004 - DETR 2017 - Demande de subvention Voirie 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité qui s'offre à la commune d'obtenir une subvention pour les grosses réparations de voirie auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017.

Le taux de cette subvention serait de 30 % du montant HT.

C'est pourquoi, il a fait appel à la Sté RMCL à Vebret pour l'établissement de devis pour les chemins de de Léoty depuis le Bourg et jusqu'au carrefour d'Aubert et le chemin de Saussat du village de saussat en direction de la RD 47.

Monsieur le Maire présente le projet et le plan de financement qui s'établit comme suit :

#### **Investissement TTC 89 874.00**

|                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| Subvention publique             |             |
| - DETR 2017 (30 % de 89 874 €)  | 26 962.20 € |
| Fonds de compensation de la TVA | 17 691.52 € |
| Autofinancement et/ou Emprunt   | 63 195.08 € |

Monsieur le Maire propose alors de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2017 et présente le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de Voirie 2017 et le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2017 "Grosses Réparations de Voirie" et approuve le dossier de demande de subvention ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.

### **005 - Carte Communale - Avenant n°1 portant sur le Dossier "Loi Montagne"**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir un avenant, avec la Société Campus Développement", suite à l'élaboration de la carte communale pour le projet de chalets sur pilotis au droit de l'étang de "Fouillat". La réalisation de ce projet nécessite de conduire une étude complémentaire de type Loi Montagne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'avenant s'élève à 4 875.00 € Hors Taxe soit 5 850.00 € TTC . Il informe également que ce montant sera pris en charge à 50 % par le partenaire privé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'avenant n°1 pour un montant de 4 875.00 € HT soit 5 850.00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### **006 - Convention Commune / Sarl Bilotta**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'entre novembre 2014 et la fin de l'année 2015, la SARL BILOTTA BOIS FORETS a transporté du bois sur la voie communale au lieu dit "Léoty", occasionnant des dégâts sur la chaussée.

Monsieur le Maire informe qu'un expert a été nommé par la compagnie d'assurance de la Commune en l'occurrence GROUPAMA. Un procès verbal de constatations relatives aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages a été établi.

Une convention a été rédigée afin de convenir des modalités de remise en état de la voie communale entre les parties. Monsieur le Maire donne lecture de la convention à l'assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **007 - FREDON - FDGON - Adhésion 2017**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Commune au FREDON Auvergne pour un montant de 120 € pour l'année 2017.

### **008 - Questions diverses**

#### **1- Tilleuls route de Léoty**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un seul devis a été adressé à la Mairie pour l'élagage des tilleuls route de Léoty . Les autres entreprises contactées ne sont pas intéressées. Le devis de VERTCIEL est de 900 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

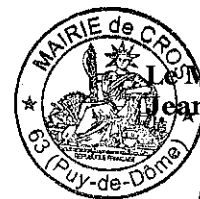
#### **2 - Portes d'entrée de la Mairie**

Mr Ludovic VERNET interpelle le Conseil Municipal sur la nécessité de repeindre les portes d'entrée du bâtiments mairie.

#### **3 - Subvention Permis de Conduire**

Mr Claude GUILLONNEAU informe le Conseil Municipal qu'un administré sollicite la commune pour une subvention pour son fils pour le passage du permis de conduire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ce dossier.

Séance levée à 23 h 00



Le Maire,  
Jean Louis GATIGNOL